



election bureau et questions sur le président

Par **pikez29**, le **27/02/2023** à **17:53**

bonjour
dans notre association loi 1901; 3 membres sur 4 ont démissionné du bureau.
il reste uniquement le président.
nous avons une assemblée générale de printemps le 12 mai et dans l'ordre du jour il est noté qu'il y aura une élection de 3 nouveaux membres du bureau afin de remplacer les démissionnaires. par contre il est indiqué que le président reste en poste.
cela est-il possible ?
suite à l'élection des nouveaux membres du bureau ne doit-on pas procéder au sein du bureau à une nouvelle répartition des rôles: un président, un secrétaire, un trésorier, un administrateur.
dans les statuts de l'association rien n'est notifié à ce sujet.
merci pour vos réponses